

STAGES A L'ETRANGER

Lorsque vous effectuez votre demande de convention pour un stage à l'étranger et une fois que vous avez obtenu la validation pédagogique, nous vous demandons de nous adresser plusieurs éléments complémentaires afin de nous permettre de procéder à l'édition de votre convention.

Informations complémentaires à produire :

- 1 - Connaître les conditions d'accueil dans le pays de destination
- 2 - Connaître les conditions de sécurité dans le pays (consulter le site du Ministère des Affaires Etrangères)
- 3 - Justifier par une attestation d'assurance indiquant que vous pouvez être rapatriée en cas de problèmes sur place (généralement avec la carte bancaire pour les stages < à 90 jours)
- 4 - Justifier par une attestation que vous êtes bien couverte par une SS en cas d'engagement de frais médicaux sur place (pour les stages au sein de l'UE une attestation de la carte CEAM)
- 5 - Indiquer dans quelle langue doit être éditée la convention
- 6 - En parallèle vous pouvez contacter Mme Laure Tessier du service Relations Internationales de SHA afin de voir si vous pouvez bénéficier d'aides financières pour votre départ

RAPPEL :

- La demande de convention de stage doit être faite dans l'application AREXIS au **minimum 1 mois** avant la date du début de la convention.

Sébastien Aubineau
Service InseRCom

